



S'inscrire sur les listes électorales et voter

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Inscriptions volontaires sur les listes électorales, mode d'emploi

Pour pouvoir voter, tout citoyen français doit être inscrit sur les listes électorales.

Comment s'inscrire sur les listes électorales à Brest ?

Pièces à fournir

- > Une pièce d'identité, en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande
- > Un justificatif de domicile à votre nom et datant de moins de 3 mois (téléphone fixe, facture d'eau, bulletin de salaire, quittance de loyer non manuscrite)

Comment faire votre démarche ?

Soit en mairie centrale ou dans l'une des 6 mairies de quartier : présentez-vous muni des pièces ci-dessus.

- > **Soit en ligne sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) (via un compte France Connect, en ayant pris soin de scanner les documents) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>**
- > **Soit par courrier postal :**
 1. Retirez en mairie ou téléchargez [le formulaire cerfa n° 12669*02](#), Complétez-le et signez-le.
 2. Joindre copie des pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile (cf pièces ci-dessus).
 3. Adressez le tout par courrier affranchi à l'adresse postale.

Quand faire votre démarche ?

Pour pouvoir voter aux élections municipales 2020 (scrutins les 15 et 22 mars 2020), vous pouvez déposer votre demande d'inscription jusqu'au vendredi 7 février 2020.

Pour les scrutins suivants, vous pouvez vous inscrire toute l'année.

Vous recevrez alors votre nouvelle carte électorale.

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant le 1er mars prochain ?

Vérifiez que votre inscription d'office automatique sur la liste électorale de Brest est effective la veille du scrutin

Vous êtes un nouveau Brestois.

Demandez votre inscription pour pouvoir participer aux scrutins à Brest.

Vous avez changé d'adresse à Brest.

Demandez un ou déclarez votre changement d'adresse pour recevoir votre carte électorale à votre nouveau domicile et voter au plus près de chez vous.

Où s'inscrire sur les listes électorales ?

En mairie centrale :

Hôtel de Ville - 2, rue Frézier
02 98 00 80 80

Horaires d'ouverture :

- > de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (de 8h30 à 17h en juillet et août) et le samedi matin de 9h à 12h.
Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.
Fermé le samedi en juillet août sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairies de quartier :

- > de Bellevue - 25, place Napoléon III
- > de l'Europe - 31, rue Saint-Jacques
- > de Lambézellec - 25, rue Robespierre
- > des Quatre-Moulins - 200, rue Anatole France
- > de Saint-Marc - 124, rue de Verdun
- > de Saint-Pierre - 26, rue Jean-François Tartu

Horaires d'ouverture :

- > de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sauf le jeudi ouverture à 9h30
Fermé le samedi en juillet août sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Pour tous renseignements :

Mairie de Brest - 2, rue Frézier CS 63834 - 29 238 Brest Cedex 2 - 02 98 00 80 80

- > etat-civil@mairie-brest.fr

Publication

Pratik : Elections - le guide

Juin 2019

∨ TÉLÉCHARGER
(7,22MO)

▶ TOUTES LES PUBLICATIONS

Publications

Majeur sous tutelle, j'ai le droit de voter

Avril 2019

∨ TÉLÉCHARGER
(0,90MO)

▶ TOUTES LES PUBLICATIONS

En savoir plus

Guide des droits et démarches "Listes électorales : nouvelle inscription" 

Téléchargez Le formulaire de demande d'inscription sur la liste électorale 

Dernière mise à jour le : **18 juillet 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil au guichet :

de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

(de 8h30 à 17h en juillet et août)

et le samedi matin de 9h à 12h.

Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30

Accueil des mairies de quartier :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

sauf le jeudi ouverture à 9h30

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III

Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques

Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre

Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France

Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun

Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu